

Le 7 juillet 2025

**Règlements officiels — CONCOURS AVEC ACHAT – Magasinez. Téléversez. Gagnez.**

**Organisé par :** Galeries Joliette

**Durée du concours :** Du 7 juillet au 31 juillet 2025

**1. ADMISSIBILITÉ**

Le concours est ouvert à toute personne résidant au Québec âgée de 18 ans ou plus. Les employés des Galeries Joliette, de ses détaillants ainsi que toute personne domiciliée à la même adresse ne sont pas admissibles.

**2. COMMENT PARTICIPER**

Pour participer, les clients doivent effectuer un achat chez l'un des détaillants des Galeries Joliette entre le 7 et le 31 juillet 2025. Ensuite, ils doivent :

- Remplir le formulaire de participation en ligne (via le site web, code QR ou service à la clientèle)
- Fournir les informations suivantes :
  - Prénom et nom
  - Adresse courriel
  - Numéro de téléphone
  - Téléverser une preuve d'achat (photo ou capture de la facture complète, lisible)

Chaque facture donne droit à une participation. Une seule participation par facture sera acceptée, peu importe le montant de l'achat.

**3. PRIX**

Un total de **quatre (4) cartes-cadeaux de 250 \$** des Galeries Joliette seront tirées, soit une par semaine, selon les dates suivantes :

- Semaine 1 : tirage le 14 juillet
- Semaine 2 : tirage le 21 juillet
- Semaine 3 : tirage le 28 juillet
- Semaine 4 : tirage le 4 août

Les gagnantes seront contactées par téléphone ou par courriel. Si aucune réponse n'est reçue dans les **5 jours ouvrables**, un nouveau tirage pourra être effectué.

#### 4. CONDITIONS GÉNÉRALES

- Une même personne peut participer plusieurs fois, à condition de soumettre des factures d'achats différentes.
- Les factures doivent dater de la période du concours (7 au 31 juillet 2025).
- Les factures manuscrites, incomplètes ou illisibles seront refusées.
- En participant, les gagnantes autorisent Les Galeries Joliette à utiliser leur prénom, photo et ville de résidence à des fins promotionnelles, sans compensation.
- Aucune substitution ni transfert de prix ne sera accepté.

#### 5. RESPONSABILITÉ

Les Galeries Joliette se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours en tout temps, sans préavis, si des circonstances hors de son contrôle l'exigent. L'organisateur n'assume aucune responsabilité quant aux problèmes techniques ou aux erreurs humaines pouvant survenir dans le cadre du concours.

#### 6. ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière des présents règlements. Aucune contestation ne sera acceptée.

#### Pour plus d'informations

**Josianne Proulx**

Coordonnatrice, marketing et communications

[jproulx@galeriesjoliette.ca](mailto:jproulx@galeriesjoliette.ca)

T. (450) 759-2355, poste 102

C. (450) 758-0600

**Nathalie Burke-Smith**

Directrice générale

[nburkesmith@galeriesjoliette.ca](mailto:nburkesmith@galeriesjoliette.ca)

T. (450) 759-2355, poste 101

C. (514) 214-8316